

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatorze juin deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NEUSSAGUES EN PINATELLE, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FOURNAL (en remplacement de Thierry MATHIEU), David GENEIX, Eric JOB, Philippe LEBERICHEL, Jérôme LUSSERT, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE, Bernard PAGENEL pouvoir à Eric JOB, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Gilles CHABRIER

Date de convocation : 07 juin 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 32 – Pouvoirs : 5 – Votants : 37

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Considérant le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PREFET – 015-200066637-20240614-2024_CC_097-DE

N° DÉCISION	DATE	OBJET
2024-DPRSDT-107	28/03/24	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec Madame Coralie COMBACON pour la mise à disposition de la salle de « sport santé » située au sein de la maison médicale de Murat afin d'exercer une activité d'ayurvèda. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 3 jeudis sur 4, du 04 avril au 04 novembre 2024, de 19h à 20h ; - Conditions financières : 60 € TTC par mois sur 8 mois, soit 480 € payables en deux fois fin juillet et fin novembre.
2024-DPRSDT-108	28/03/24	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer un bail dérogatoire avec la Société NGE INFRANET pour la location de l'immeuble situé 47 Rue Jean Lépine à Massiac (15 500). Le loyer est fixé à 900 euros HT par mois (hors charges). La location est consentie à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 24 mois renouvelable pour une durée de 12 mois.</p>
2024-DPRSDT-109	02/04/24	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 6 000 € à Madame Maryline ROQUES pour son projet rénovation et modernisation du magasin de chaussures « Mary'Bottin » à Murat, dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité.</p>
2024-DPRSDT-110	02/04/24	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 3 933,40 € à Monsieur Dominique VEDRINES pour son projet d'acquisition d'un véhicule pour la réalisation de tournées sur le territoire intercommunal depuis son établissement « Le Macaron Massiacois » situé à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.</p>
2024-DPRSDT-111	02/04/24	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 5 000 € à Monsieur Clément FOURIÉ pour son projet d'aménagement de terrasses extérieures pour son restaurant Le Bufadou situé au Lioran, commune de Laveissière, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.</p>
2024-DPRSDT-117bis	05/04/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et d'attribuer un marché de fournitures et services avec la société M-INNOV, sise 59 rue Fernand Forest – 63 540 Romagnat, pour un montant HT de 45 000,01 €, afin d'équiper une aire de camping-car fermée à Allanche.</p>
2024-DPRSDT-118	10/04/24	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'Office Français de la Biodiversité, représenté par Monsieur Jacques DUMEZ – agissant en qualité de Directeur régional – ayant son siège social au 12 cours Lumière – 94300 VINCENNES, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de réunion R+3 située au troisième étage de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : le lundi 22 avril 2024 de 09h00 à 17h00 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2024-DPRSDT-119	10/04/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer et de conclure un marché de prestations intellectuelles avec le Groupement d'intérêt public TERANA, sise 39 rue du Pont Saint-Jacques – 63 000 Clermont-Ferrand, pour un</p>

		montant de 18 660 €, afin de réaliser l'hydrologique du lac du pêcher et de son bassin versant.
2024-DPRSDT-120	12/04/24	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention type avec l'Agence Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » pour la réalisation de la prestation de services de « Mise en conformité du Règlement Général de Protection des Données » (RGPD). Cette prestation inclue notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé (DPO) mutualisé, - La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD par : <ul style="list-style-type: none"> o L'inventaire des traitements de la collectivité, o L'identification des données personnelles traitées, o La réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée, o La proposition d'un plan d'action, o La rédaction des registres de traitements, - La sensibilisation des élus et des agents, - L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière, <p>Cantal Ingénierie et Territoires est désignée, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données mutualisé pour la collectivité. La convention est conclue pour une durée allant du 12 avril 2024 jusqu'au 11 avril 2027. Le barème de la cotisation annuelle est approuvé à hauteur de 2 400 € TTC.</p>
2024-DPRSDT-121	12/04/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 15 avril au 12 juin 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Durée de la mission : 46 heures pour 23 jours de travail, soit 2 heures 3 jours par semaine (dates déterminées dans le contrat de travail) ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRSDT-122	15/04/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer et de conclure un marché de fournitures et services d'un montant de 20 430 € HT avec la société JET SYSTEMS HELICOPTERES SERVICES, sise Aéroport Valence Chabeuil – 26120 CHABEUIL, afin d'assurer le transport hélicopté de matériaux dans le cadre des travaux de restructuration de burons situés sur le territoire de Hautes Terres Communauté.</p>
2024-DPRSDT-123	15/04/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 18 avril au 30 avril 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Durée de la mission : 16 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRSDT-124	15/04/24	<p><u>Finances - Divers</u> : Décision d'approuver à compter du 1^{er} avril 2024 l'assujettissement à la TVA de la location de bureaux sis 47 rue Jean Lépine 15500 MASSIAC, service 175 du budget principal de Hautes Terres Communauté. Il est précisé que les déclarations de TVA se feront trimestriellement.</p>
2024-DPRSDT-125	15/04/24	<p><u>Finances - Divers</u> : Décision d'adhérer à la Mission Locale des Hautes Terres Nord-Ouest Cantal au titre de l'année 2024 et de verser le montant de la cotisation à hauteur de 1,50 € par habitant soit 16 932 €.</p>

2024-DPRS-126	15/04/24	<u>Marchés publics</u> : Décision de validation pour les travaux de mise en conformité électrique des locaux techniques situés au Martinet à Murat avec Monsieur Emeric JOZWIAK, société BT3P, pour un montant maximum de 16 102.40 € HT soit 19 322.88 € TTC.
2024-DPRS-131	24/04/24	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide, d'un montant de 1 895,08 € à Monsieur Jocelyn FRAISSE et Madame Maïwenn CHARVILLAT, SARL MARLYN, pour leur projet de modernisation et développement du restaurant "Le Moulin de la Santoire " à Saint Saturnin, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.
2024-DPRS-132	16/04/24	<u>Aliénations</u> : Décision de valider la cession des chaînes à neige de la marque PEWAG STARMOV au prix de 1 339 € HT soit 1 606.80 € TTC à la société AUVEGNE PNEUS située ZI Montplain 15 100 SAINT-FLOUR. Ces chaînes à neige ne sont en effet pas adaptées à la benne à ordures ménagères et ne sont donc plus utilisées.
2024-DPRS-133	22/04/24	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 291,69 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Laveissière, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2024-DPRS-134	22/04/24	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 207,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Laveissière, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2024-DPRS-135	22/04/24	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 300,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Molompize, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2024-DPRS-136	22/04/24	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 5 417,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.
2024-DPRS-137	22/04/24	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 326,25 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.

2024-DPRS DT-138	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de de 5 000,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de leur logement situé [REDACTED] sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>												
2024-DPRS DT-139	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 500,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Neussargues en Pinatelle, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>												
2024-DPRS DT-140	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 320,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Saint-Poncy, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>												
2024-DPRS DT-141	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 3 578,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED] propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé sur la commune de Vêze, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>												
2024-DPRS DT-142	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 5 000,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de leur logement situé [REDACTED] sur la commune d'Albepierre-Bredons, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>												
2024-DPRS DT-143	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune d'Allanche, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.</p>												
2024-DPRS DT-144	22/04/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.</p>												
2024-DPRS DT-145	22/04/24	<p><u>Aliénations</u> : Décision de sortir de l'état de l'actif l'immobilisation suivante :</p> <table border="1" data-bbox="614 2056 1497 2114"> <thead> <tr> <th>Compte</th> <th>Numéro inventaire</th> <th>Désignation de l'immobilisation</th> <th>Date d'acquisition</th> <th>Montant</th> <th>Valeur nette comptable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Compte	Numéro inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Valeur nette comptable						
Compte	Numéro inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Valeur nette comptable									

		2158	2015-2158-182	LAMES FAUCARDEUR	21/06/2015	1 733,09 €	0,00 €
		Il sera demandé à Monsieur le Comptable Public de procéder à la sortie du bien indiqué ci-dessus par opération d'ordre non budgétaire.					
2024-DPRSDT-146	23/04/24	<u>Finances - Divers</u> : Décision de valider l'offre pour l'achat d'un transpalette électrique de marque Manitou EP16 Easy pour la déchetterie de Massiac auprès de la société SAS MANUTENTION SERVICES pour un montant maximum de 4 494.00 € HT soit 5 392.80 € TTC.					
2024-DPRSDT-147	23/04/24	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec l'association « Le Pion du Cantal », afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets. Les conditions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 200 gobelets réutilisables ; - Durée : 4 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant. 					
2024-DPRSDT-148	26/04/24	<u>Finances - Divers</u> : Décision de clôturer la régie de recettes instituée pour l'encaissement des produits de la médiathèque intercommunale de Massiac à compter du 31 mars 2024. Il est mis fin également aux fonctions de régisseur et de mandataires suppléants de la régie de recettes à compter de cette date. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.					
2024-DPRSDT-149	26/04/24	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise EDIVERT, située 18 rue des Blancs Fossés 51 370 ORMES, pour la mise à disposition d'un engin amphibie et d'un chauffeur pour des travaux de faucardage sur le Lac du Pêcher situé sur la commune de Neussargues en Pinatelle pour un montant de 8 946,50 € HT soit 10 735,80 € TTC.					
2024-DPRSDT-150	26/04/24	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise EDIVERT, située 18 rue des Blancs Fossés 51 370 ORMES, pour la mise à disposition d'un engin amphibie et d'un chauffeur pour des travaux de faucardage sur le Lac du Pêcher situé sur la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2025, pour un montant de 8 946,50 € HT soit 10 735,80 € TTC. Il est précisé que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif principal 2025 chapitre 011 – Charges à caractère général, article 611 contrats, prestations de services.					
2024-DPRSDT-151	26/04/24	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer des baux avec Hautes Terres Tourisme et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour la location du bâtiment « Maison du tourisme et du Parc des Volcans d'Auvergne » à Murat. Les loyers sont fixés en fonction des surfaces occupées par chacun des locataires, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - 2 957,25 € HT (hors charge) par trimestre pour Hautes Terres Tourisme ; - 4 067,20 € HT (hors charge) par trimestre pour le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Les locations sont consenties à compter du 1 ^{er} avril 2024 pour une durée de 6 ans renouvelable pour une durée similaire.					
2024-DPRSDT-158bis	30/04/24	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'agence immobilière BENET IMMOBILIER, représentée par Monsieur Géraud BENET – agissant en qualité de responsable de l'agence – ayant son siège social 20 bis, rue des Frères – 15000 AURILLAC, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de visioconférence située au troisième étage de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Date et heures : le jeudi 13 juin 2024 de 09h00 à 11h30 ; - Conditions financières : à titre gracieux. 					

2024-DPRS DT-159	30/04/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer et de conclure les lots n°2 « Transport à la demande – Secteur Massiac » et n°3 « Transport à la demande – Secteur Murat » pour un montant de 0,91 € HT le kilomètre parcouru, avec le transporteur SARL TAXIS DES 3 SUCS, sise Le Mirial – 15 500 La Chapelle Laurent, pour l'exécution du service de transport à la demande sur le territoire de Hautes Terres Communauté.</p>																								
2024-DPRS DT-160	06/05/24	<p><u>Autres types de contrat</u> : Décision d'adhérer au consortium porté par Ceinture Verte Groupe dans le cadre du projet commun « Territoires de maraîchers » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 6 novembre 2027 ; d'approuver règlement financier définissant les modalités d'attribution des subventions au titre de la phase de réalisation ; et de signer l'accord de consortium correspondant ainsi que la convention ultérieure pour le financement du projet de « plateforme décentralisée ».</p>																								
2024-DPRS DT-161	06/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer et de conclure le marché public de fournitures et services avec la société SARL Bois et Via, sise 155 Route d'Alès – 30 430 Rivières, pour la réalisation et l'installation des équipements de valorisation des burons de Hautes Terres, dont le montant du détail quantitatif estimatif est de 63 450 € HT. Les bons de commande nécessaires à l'exécution du présent marché public seront signés dans la limite du montant maximum.</p>																								
2024-DPRS DT-162	06/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT, située ZAC de Réalpanier 120 Rue Rodolph Serkin 84000 AVIGNON, pour la location d'une laveuse de containers du service déchets ménagers et assimilés pour une durée de 4 semaines et pour un montant de 10 090 € HT soit 11 258 € TTC.</p>																								
2024-DPRS DT-163	07/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société REYT Verts Loisirs Avenue Pierre Mendes France pour l'achat d'un tracteur débroussaillieur professionnel autoporté pour un montant de 5 870 € HT soit 7 044 € TTC.</p>																								
2024-DPRS DT-164	07/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la SARL MECASYSTEM, située 4 Avenue de la Gare 15200 MAURIAC LE VIGAN, pour l'achat de deux retourneurs escamotables rabattables dans le cadre du bon fonctionnement de la DSP du vélorail du Cézallier, pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC.</p>																								
2024-DPRS DT-165	07/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un avenant au contrat de vérifications périodiques des portes sectionnelles des bâtiments de Hautes Terres Communauté pour intégrer une porte supplémentaire du bâtiment loué à Constructions Murataises pour un montant de 164.52 € HT soit 197.42 € TTC. Le présent avenant prend effet au 1^{er} juin 2024.</p>																								
2024-DPRS DT-166	07/05/24	<p><u>Aliénations</u> : Décision de céder les parcelles mentionnées ci-dessous, propriété de Hautes Terres Communauté, à M. Romain CELLARIER, demeurant à l'Oratoire 15300 LA CHAPELLE D'ALAGNON,</p> <table border="1" data-bbox="614 1659 1498 1883"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Section</th> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Lieu-dit</th> <th rowspan="2">Commune</th> <th colspan="3">Contenance</th> </tr> <tr> <th>ha</th> <th>a</th> <th>ca</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>1011b</td> <td>La Prade</td> <td>Murat</td> <td></td> <td>3</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>1015c</td> <td>La Prade</td> <td>Murat</td> <td></td> <td></td> <td>90</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le prix de vente des parcelles est fixé à 2,75 € le m², soit un prix total de 1 210 €. Il est précisé que la présente vente n'est pas assujettie à la TVA et que les droits, frais et taxes seront à la charge exclusive des acquéreurs.</p> <p>Le Président signera l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent au dossier et effectuera toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.</p>	Section	N°	Lieu-dit	Commune	Contenance			ha	a	ca	A	1011b	La Prade	Murat		3	50	A	1015c	La Prade	Murat			90
Section	N°	Lieu-dit					Commune	Contenance																		
			ha	a	ca																					
A	1011b	La Prade	Murat		3	50																				
A	1015c	La Prade	Murat			90																				

2024-DPRS DT-173	14/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recrutée, en application de l'article L1032-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 10 mai au 31 août 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent ripper ; - Durée de la mission : 35 heures hebdomadaires ; - Rémunération : sur la base IB 378 / IM 371, 10 % de congés payés et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute (versée au terme du contrat).
2024-DPRS DT-174	15/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société BT3P, située 6 rue du commerce 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE, pour l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air au sein de Hautes Terres Services et Découvertes à Allanche pour un montant HT de 7 408.20 € soit 8 889.84 € TTC.</p>
2024-DPRS DT-175	21/05/24	<p><u>Location</u> : Décision de signer la convention de mise à disposition des salles de musique situées au 2^{ème} étage du Centre Léon Boyer avec la chorale « Mine de Rien », représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure VION. Les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée (uniquement les week-ends) : <ul style="list-style-type: none"> o Du 24 au 26 mai 2024 o Du 14 au 16 juin 2024 o Du 20 au 25 juillet 2024 - Conditions financières : 400 € l'année scolaire, et pas de facturation sur la période de juillet.
2024-DPRS DT-176	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec l'ASAF de Vieillespesse, représentée par son Président Serge AMARGER, propriétaire des parcelles cadastrées en section C suivantes : n°1027, n°1028, n°1035, n°1036, n°1051, n°1052, n°1053, n°1056, n°1057, n°1058, n°1059, n°1060, n°1061, n°1062, n°1063, n°1064, n°1065, situées sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'itinéraires de randonnée sur lesdites parcelles. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>
2024-DPRS DT-177	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec Madame Pascale ECHALIER, propriétaire de la parcelle cadastrée n°C1311 située sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur ladite parcelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>
2024-DPRS DT-178	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec Madame Pauline JOUVE, propriétaire de la parcelle cadastrée n°ZC40 située sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur ladite parcelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>
2024-DPRS DT-179	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec Monsieur Gérard BEC, propriétaire de la parcelle cadastrée n°ZC41 située sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur ladite parcelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>

2024-DPRS DT-180	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec Monsieur et Madame Guy et Jocelyne AMAT, propriétaires de la parcelle cadastrée n°C198 située sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur ladite parcelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>
2024-DPRS DT-181	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec Monsieur Jean-Marc MIZOULE, propriétaire de la parcelle cadastrée n°C199 située sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur ladite parcelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>
2024-DPRS DT-182	21/05/24	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention d'autorisation avec Monsieur Michel MORAND, propriétaire de la parcelle cadastrée n°C206 située sur la commune de Saint-Mary-le-Plain, pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur ladite parcelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 10 ans (dix ans), et sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de la même durée.</p>
2024-DPRS DT-183	21/05/24	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 4 775,94 €, représentant 20 % de la dépense éligible réalisée, à Madame Josiane VIGIER pour son projet de modernisation du magasin Top Sport à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 387,97 €, soit 10 % pour Hautes Terres Communauté, - 2 387,97 €, soit 10 % en délégation de la commune de Murat. Ce montant sera appelé auprès de la commune de Murat.
2024-DPRS DT-184	21/05/24	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide, d'un montant de 1 115,74 € à Monsieur et Madame Pascal et Sophie BERTHOU, pour leur projet de modernisation du restaurant « L'Auberge de Chalet » à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.</p>
2024-DPRS DT-185	22/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 22 mai au 31 mai 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Durée de la mission : 12 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRS DT-186	22/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 22 mai au 31 mai 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Durée de la mission : 10 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRS DT-187	22/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'approuver la modification suivante pour le lot n°2 du buron du Caire à Vèze dans le cadre du marché de travaux pour la</p>

		<p>rénovation de burons situés sur Communauté :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entreprise</th> <th>Lot</th> <th>Motif</th> <th>Montant marché en cours (HT)</th> <th>Montant avenant (HT)</th> <th>Montant marché final (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MICHEL CHAREIRE</td> <td>Buron du Caire – Lot n°2</td> <td>Travaux en moins : faux solivage, faux plafond, ferme courante charpente Travaux en plus : plancher et chevrons supplémentaires</td> <td>52 814,45 €</td> <td>1 716,55 €</td> <td>54 531 €</td> </tr> </tbody> </table>	Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)	MICHEL CHAREIRE	Buron du Caire – Lot n°2	Travaux en moins : faux solivage, faux plafond, ferme courante charpente Travaux en plus : plancher et chevrons supplémentaires	52 814,45 €	1 716,55 €	54 531 €																																																					
Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)																																																														
MICHEL CHAREIRE	Buron du Caire – Lot n°2	Travaux en moins : faux solivage, faux plafond, ferme courante charpente Travaux en plus : plancher et chevrons supplémentaires	52 814,45 €	1 716,55 €	54 531 €																																																														
2024-DPRS DT-188	22/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de signer le devis avec le transporteur SARL CNP DELACOURT TAXI POMPES FUNEBRES, sise 47 avenue de la République – 15400 Riom-ès-Montagnes, pour l'exécution du service de transport à la demande sur le secteur Cézallier, pour un montant de 1,10 € HT le kilomètre parcouru. Ce devis est valable pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024 afin d'assurer la continuité du service public (en attendant l'attribution du marché dont ce lot avait été déclaré infructueux lors de la consultation initiale).</p>																																																																	
2024-DPRS DT-189	23/05/24	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer la convention de gestion avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée gérés par Hautes Terres Communauté à l'intérieur du périmètre de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle. La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux ; elle prendra effet à la date de signature, pour une durée de 1 an (un an) et pourra être reconduite une fois de manière expresse pour une durée à déterminer entre les parties.</p>																																																																	
2024-DPRS DT-190	24/05/24	<p><u>Subventions</u> : Décision d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération de groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur son territoire comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES EN HT</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">Schéma directeur AEP</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic des réseaux existants et définition d'un programme de travaux</td> <td>479 017 €</td> <td rowspan="3">Agence de l'Eau Loire-Bretagne</td> <td rowspan="3">617 814 €</td> <td rowspan="3">49 %</td> </tr> <tr> <td>Estimatif travaux – Pose de compteurs, de vannes et d'un système de télésurveillance</td> <td>217 200 €</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td> <td>29 540 €</td> </tr> <tr> <td>AMO</td> <td>34 083 €</td> <td rowspan="2">Agence de l'Eau Adour-Garonne</td> <td rowspan="2">142 227 €</td> <td rowspan="2">11 %</td> </tr> <tr> <td>Frais divers et imprévus</td> <td>38 000 €</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>797 840 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Schéma directeur assainissement</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif</td> <td>384 537 €</td> <td>DETR 2024</td> <td>212 494 €</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>Zonage assainissement</td> <td>43 120 €</td> <td rowspan="3">Auto-financement</td> <td rowspan="3">295 426 €</td> <td rowspan="3">23 %</td> </tr> <tr> <td>AMO</td> <td>20 084 €</td> </tr> <tr> <td>Frais divers et imprévus</td> <td>22 380 €</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>470 121 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 267 961 €</td> <td>TOTAL</td> <td>1 267 961 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le subventions suivantes seront sollicitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 617 814 € auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ; - 142 227 € auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. 	DÉPENSES EN HT		RECETTES			Nature	Montant	Nature	Montant	Taux	Schéma directeur AEP					Diagnostic des réseaux existants et définition d'un programme de travaux	479 017 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	617 814 €	49 %	Estimatif travaux – Pose de compteurs, de vannes et d'un système de télésurveillance	217 200 €	Maitrise d'œuvre	29 540 €	AMO	34 083 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	142 227 €	11 %	Frais divers et imprévus	38 000 €	Sous-total	797 840 €				Schéma directeur assainissement					Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif	384 537 €	DETR 2024	212 494 €	17 %	Zonage assainissement	43 120 €	Auto-financement	295 426 €	23 %	AMO	20 084 €	Frais divers et imprévus	22 380 €	Sous-total	470 121 €				TOTAL	1 267 961 €	TOTAL	1 267 961 €	100 %
DÉPENSES EN HT		RECETTES																																																																	
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux																																																															
Schéma directeur AEP																																																																			
Diagnostic des réseaux existants et définition d'un programme de travaux	479 017 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	617 814 €	49 %																																																															
Estimatif travaux – Pose de compteurs, de vannes et d'un système de télésurveillance	217 200 €																																																																		
Maitrise d'œuvre	29 540 €																																																																		
AMO	34 083 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	142 227 €	11 %																																																															
Frais divers et imprévus	38 000 €																																																																		
Sous-total	797 840 €																																																																		
Schéma directeur assainissement																																																																			
Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif	384 537 €	DETR 2024	212 494 €	17 %																																																															
Zonage assainissement	43 120 €	Auto-financement	295 426 €	23 %																																																															
AMO	20 084 €																																																																		
Frais divers et imprévus	22 380 €																																																																		
Sous-total	470 121 €																																																																		
TOTAL	1 267 961 €	TOTAL	1 267 961 €	100 %																																																															

2024-DPRS-191	24/05/24	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant maximum de 9 600,00 € en complément de l'aide de l'ANAH, à [REDACTED], propriétaire bailleur, pour le projet d'amélioration d'un logement situé [REDACTED] sur la commune de Massiac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides. Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>
2024-DPRS-192	24/05/24	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion par laquelle la Commune d'Allanche confie à Hautes Terres Communauté le soin d'assurer une prestation de collecte et de transport des déchets ménagers supplémentaire à l'occasion de la fête de l'Estive 2024. Les conditions de gestion sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Missions confiées à Hautes Terres Communauté : collecte et transport des déchets ménagers ; - Période : le 25 mai 2024 ; - La commune mettra à disposition un agent communal ; <p>Le prix de la prestation est fixé à 150 €, coût du fonctionnement du service.</p>
2024-DPRS-193	25/05/24	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société ENGIE SOLUTIONS, sise Tour 1, 1, Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 92 930 PARIS LA DEFENSE, pour la fourniture et pose de 131 barreaux de grille du réseau de chaleur bois de Murat pour un montant HT de 22 730.68 € soit 27 276.82 € TTC.</p>
2024-DPRS-194	27/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 08 juillet au 14 août 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Durée de la mission : 19 heures ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRS-195	27/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 08 juillet au 14 août 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'entretien des locaux ; - Durée de la mission : 34 heures au contrat ; - Rémunération : sur IB 397, IM 366 (minimum de traitement), 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRS-196	28/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 03 au 15 juin 2024 et du 24 juin au 31 août 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent de collecte (ripper) ; - Durée de la mission : 35 heures hebdomadaires ; - Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
2024-DPRS-197	28/05/24	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide, d'un montant de 5 610,40 € à Monsieur Dominique VEDRINES, SARL Maison Vedrines, pour son projet de modernisation des outils de production de la boulangerie « Le Macaron Massiacois » à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.</p>

2024-DPRSDT-204	29/05/24	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision recrutant, en application de l'article L1002-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fonction : agent d'entretien des locaux ;- Durée de la mission : 20 heures au contrat ;- Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % de congés payés, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute.
<p><u>Droit de préemption urbain</u> : Les décisions n°2024-DPRSDT-112 à 116, 127 à 130, 152 à 157, 167bis à 172bis, 198 à 203 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.</p>		